

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché/Publié le 16/12/2022

ID : 040-254001977-20221208-DEL_2022_078-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 8 décembre 2022 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 2 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : 21 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20 Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 21

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Francis BETBEDER; Alain CAUNÈGRE; Régis DUBUS; Bernard FRACCHETTI; William

GAUTHERIN

CAGD

Hervé DARRIGADE; Caroline JAY
CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT; Bernard DUPONT; Thierry GUILLOT; Francis LAHILLADE; Jean-Louis

PEYRELONGUE; François CLAUDE; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE; Pierre PASQUIER; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS; Denis VEJUX; Christian VIGNES; Jean-Louis DAVERAT

Absents:

CC. MACS

Françoise AGIER; Jean-Luc BELESTIN; Joël CANTIN; Pascale CASTAGNET; Jean-Claude DAULOUEDE; Bertrand DESCLAUX; Jean-François MONET; Pierre PECASTAINGS; Denis BECUS; Patrick BENOIST; Antoine COELHO; Jean-Michel DULER; Edouard DUPOUY; Damien GARAT; François GUILLAMET; Dany JAMMES; Eric LAHILLADE; Patrice LARD; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ; Martine ERIDIA; Martine LABARCHEDE; Laurent LAFOURCADE; Jean LAVIELLE; Julien RELAUX; Bérangère SABOURAULT; Jean SOUBLIN; Albert AUZEMERY; Thierry BOURDILLAS; Philippe CASTEL; Philippe DELMON; Vincent DEZES; Julien DUBOIS; Alain DUBOURDIEU; Alain GODOT; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER; Didier LAFOURCADE; Didier SAKELLARIDES; Christian DAMIANI; Corinne De PASSOS; Roland DUCAMP; Christian FORTASSIER; Sylviane LESCOUTTE; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Philippe POURTAU; Valérie CORNU; Caroline GUÉRAUD; Pierre LATOUR; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND; François CORDOBES; Francis LABOUDIGUE; Muriel LAGORCE; Michel LAMOLIE; Marc VERNIER

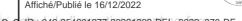
Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL 2022_078

Durée des amortissements - budget 2023

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, rappelle que le passage en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 suppose que le Comité syndical fixe les règles applicables concernant la gestion et la durée des amortissements des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022 Affiché/Publié le 16/12/2022



Monsieur le Vice-Président propose donc, qu'à compter de cette date, le delle 1040-254001977-20221208-DEL_2022_078-DE au prorata temporis dès l'entrée du bien dans le patrimoine du syndicat.

Les biens de faible valeur (montant inférieur à 500 euros TTC) feront l'objet d'un amortissement à compter de l'année N+1.

Il propose également que le Comité syndical valide les durées d'amortissement telles que présentées en annexe de la présente délibération.

Vu la délibération du 2 décembre 2021 décidant la mise en place du référentiel M57 au 1er janvier 2023 pour le budget du SITCOM,

Vu l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des immobilisations Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'abroger, à compter du 1^{er} janvier 2023, la délibération du 13 mars 2013 définissant les durées d'amortissement comptable pour les immobilisations acquises jusqu'à cette date;
- **De rappeler** que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;
- **De calculer** l'amortissement de chaque catégorie de biens au prorata temporis, l'amortissement débutera à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine du syndicat ;
- De calculer l'amortissement des subventions d'équipement selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention liée. Ces subventions amortissables le seront selon la règle du proratatemporis;
- D'appliquer un suivi globalisé aux biens de faible valeur (un numéro d'inventaire annuel) c'est-àdire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC. Ces biens seront amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **D'approuver** les durées d'amortissement applicables aux nouveaux articles budgétaires issus de la nomenclature M57 conformément au tableau ci-annexé.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Pour extrait conforme, A Bénesse-Maremne, le 14 décembre 2022

Le Président, Alain CAUNÈGRE



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché/Publié le 16/12/2022

D: 040-254001977-20221208-DEL_2022_078-DE

Annexe durées amortissements M57

| Compte | Libellés du compte | Durée | Exemples de dépenses |
|-----------|---|-----------------|---|
| | | d'amortissement | |
| | Biens de faible valeur inférieurs à 500 € TTC | 1 an | |
| Immobilis | Immobilisations incorporelles | | |
| 2031 | Frais d'études non suivies de réalisation de travaux | 5 ans | Frais d'études visant à la réalisation de travaux d'investissement (sinon compte 617) |
| 2033 | Frais d'insertion | 3 ans | Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse dans le cadre |
| | | | des marchés (JO, BOAMP) (Frais d'insertion marchés Fct compte 6231) |
| 2051 | Concessions et droits similaires : Licences, logiciels | 2 ans | Licences Adobe, antivirus, Logiciels métiers et autres |
| Immobilis | Immobilisations corporelles | | |
| 2121 | Aménagements de terrains : Plantations d'arbres et d'arbustes | 15 ans | |
| 2128 | Autres agencements et aménagements de terrains | 15 ans | Aménagement parcs végétaux, terrains déchetteries, Plateforme |
| 21318 | Constructions : Autres bâtiments publics | 15 ans | |
| 21351 | Installations générales, agencements, aménagements des constuctions bâtiments publics | 15 ans | |
| 2138 | Autres constructions | 15 ans | Bâtiments modulaires (type Algeco) |
| 2158 | Autres intallations, matériel et outillage techniques : Petits équipements et outillage | 5 ans | Nettoyeur HP, souffleur, débroussailleuse, tondeuse, perçeuse, |
| 2158 | Autres intallations, matériel et outillage techniques | 10 ans | Conteneurs, composteurs, bennes, compacteurs, |
| 21828 / | Autres matériels de transport : Voitures | 8 ans | |
| 21828 / | Autres matériels de transport : Camions, engins, fourgons, | 10 ans | |
| 21838 | Autre matériel informatique : Ordinateurs, tablettes, imprimantes | 2 ans | |
| 21838 | Autre matériel informatique : Serveurs et équipements réseaux | 5 ans | |
| 21838 | Autre matériel informatique : Matériels informatiques embarqués sur véhicules | 5 ans | |
| 21848 | Autres matériels de bureau et mobiliers | 10 ans | Chaises, fauteuils de bureau, bureaux, armoires, |
| 2185 | Matériel de téléphonie : Téléphonie mobile | 2 ans | Téléphones portables |
| 2185 | Matériel de téléphonie : Téléphones fixes et serveurs téléphoniques | 5 ans | |
| 2188 | Autres immobilisations cornorelles : Petit électroménager matériels divers | 5 ans | Micro-ondes |